

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN – 16 JUIN 2003

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement Verdun est tenue le lundi 16 juin 2003 à 8 h, à la salle 205, arrondissement Verdun.

SONT PRÉSENTS : M. Georges Bossé, président du conseil d'arrondissement, ainsi que madame la conseillère Ginette Marotte, messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gilles Baril, directeur d'arrondissement, Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA03 210229

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 16 juin 2003, tous les membres du conseil étant présents et renonçant à un avis de convocation (art. 325 L.C.V.)

GDD 1032200034

CA03 210230

OCTROI DU CONTRAT C03/022 POUR DES TRAVAUX À L'ANNEXE DE L'AUDITORIUM DE VERDUN, SOIT L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE (MASSIF), À LA FIRME "LES ENTREPRISES CATCAN INC." AU MONTANT DE 99 107,84 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller John Gallagher

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU comme suit:

1. D'autoriser une dépense de 99 107,84 \$, taxes incluses, pour l'entrée électrique à l'Auditorium de Verdun (massif), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. D'accorder à "Les Entreprises Catcan inc." le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 99 107,84 \$, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;

3. D'approuver l'appropriation d'une somme de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2001 pour des travaux de modification de l'entrée électrique existante;
4. D'imputer cette dépense de 99 107,84 \$ comme suit:

Les taxes sont récupérables à 100%.

Règlement 09-998

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
42512	0342512001	86 162,00 \$	99 107,84 \$

Certificat n° CTA1032183005

GDD 1032183005

CA03 210231

CONSIDÉRATION DU RÉSULTAT DU REGISTRE TENU LE LUNDI 26 MAI 2003 POUR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1700-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1700, TEL QU'AMENDÉ.

CONSIDÉRANT QU'un registre a été tenu le lundi 26 mai 2003 sur le règlement de zonage numéro 1700-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, de façon à créer la zone C01-91 en y autorisant les usages "lieu de culte", "gymnase" et "garderie" de la classe d'usages "c2 commerce de quartier".

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat du secrétaire du conseil d'arrondissement lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement tenue le mardi 3 juin 2003, sous la résolution numéro CA03 210209.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
 APPUYÉ par le conseiller John Gallagher
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU QUE le règlement de zonage numéro 1700-19 soit retiré.

GDD 1032200035

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU QUE la séance soit levée à 8 h 15.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE